

Entreprises magazine

Numéro 91 – septembre/octobre 2018 – 11 EUR



**Édition spéciale
L'espace transfrontalier**



L'esprit d'entreprise

**Le chef d'entreprise en difficulté
Les frontaliers
Les expatriés**

vos experts en droit
et développement
des entreprises



pour vous accompagner au quotidien

[arendt.com](https://www.arendt.com)



Introduction

4 S'adapter ou disparaître

L'esprit d'entreprise

- 20** 5 recommandations au service de la compétitivité du Luxembourg
- 22** Devenir entrepreneur : de l'idée à la réalisation
- 25** Entrepreneurat féminin, les lignes bougent
- 27** House of Entrepreneurship – Informer, orienter, guider
- 30** Guichet Unique PME – Une recrudescence de l'esprit d'entreprendre
- 31** BusinessMentoring Luxembourg : bénéficiez de l'expérience d'un mentor et rejoignez notre communauté !
- 32** Créer au départ des attentes de l'utilisateur
- 34** Reprendre ou transmettre une entreprise
- 36** Comment financer son projet d'entreprise ?
- 38** Des aides et subventions étatiques en soutien de l'entrepreneuriat
- 40** Aide à l'innovation : à quoi les start-up peuvent-elles prétendre ?
- 42** La Mutualité de Cautionnement – Faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises
- 44** LBAN – Le réseau luxembourgeois des *business angels*
- 46** Le nouveau régime IP luxembourgeois
- 48** Le soutien public aux entreprises européennes
- 50** Lease@ING : le financement facile, le REfinancement malin !
- 52** Les charges sociales au Luxembourg
- 55** Chiffres-clés de l'impôt – Personnes physiques et personnes morales
- 56** Comment rémunérer mon collaborateur, en plus de son salaire ?
- 58** Travailleurs frontaliers et leasing, de délicates taxations...
- 62** Reconnaissance des collaborateurs : un excellent levier de motivation
- 64** Comment collaborer avec l'ADEM afin de gérer son personnel intelligemment ?

- 66** Les congés
- 73** La question des congés lors d'une période de préavis suite à un licenciement ou une démission
- 74** *Randstad Employer Brand Research* – La marque employeur, premier critère du choix des salariés
- 76** Mieux accompagner les changements en entreprise
- 78** EviLux : management RH de transition
- 79** Vers une nouvelle humanité... Êtes-vous prêts ? – Un événement spécial organisé par l'association POG
- 80** Que faire en cas d'incapacité de travail de mon salarié ?
- 83** Licenciement avec effet immédiat : l'appréciation du juge
- 85** Instauration du groupe TVA au Luxembourg
- 88** SQUARE METER S.A. – Le complexe immobilier IKAROS 2.0 et la valeur ajoutée d'un Asset Manager
- 90** Cyberassurance : l'offre mûrit (et les risques aussi...)
- 92** Comment briefer son agence de communication ?
- 93** Organiser un événement interne, quels sont les enjeux et éléments clés ? Réponse par Kinopolis Busines
- 94** CK Charles Kieffer Group – *Tomorrow's Office* : deux jours pour découvrir les tendances de demain

Dossier Le chef d'entreprise en difficulté

- 96** Le statut de chef d'entreprise, une porte d'entrée pour plus de dynamisme économique
- 98** Maladie, invalidité : quels sont les droits et devoirs des indépendants ?
- 100** Le gérant face à la maladie
- 102** Droit au chômage ?
- 104** Entreprises en difficulté : des solutions existent !
- 105** L'assurance pour les entreprises : les bons réflexes
- 106** Droits, devoirs et responsabilités en cas de faillite

110 Quelle fin de carrière pour l'entrepreneur en difficulté ?

Les frontaliers

- 111** La protection sociale des travailleurs de l'Union européenne
- 114** Les détachements de travailleurs intérimaires entre le Luxembourg et la Lorraine
- 116** Frontaliers : actualités fiscales 2018
- 120** Frontaliers mariés : et si vous payiez trop d'impôts ?
- 122** Maladie et maternité au Luxembourg
- 129** Que pensent les frontaliers des nouveaux congés parentaux ? Résultats du sondage diffusé en août sur le site lesfrontaliers.lu
- 130** Les prestations familiales au Luxembourg
- 137** L'aide financière au Luxembourg pour les études supérieures
- 140** Les maladies et accidents professionnels au Luxembourg
- 145** La pension d'invalidité dans la Grande Région
- 150** L'indemnisation du chômage dans la Grande Région
- 156** Carrière à l'étranger et retraite

Les expatriés

- 162** Voyages internationaux d'employés – Une entreprise a-t-elle une obligation légale de diligence à l'égard de ses employés qui voyagent à l'étranger ?
- 166** Détachement de salariés au Luxembourg – Point sur le cadre légal et perspectives d'évolution
- 170** Comment détacher son personnel au Luxembourg ? – En pratique

Formation tout au long de la vie

- 172** lifelong-learning.lu a célébré ses 15 ans
- 173** PwC's Academy – Learning designed for me
- 174** LLLC, le centre de formation continue de la Chambre des salariés

176 Livres

Editeur / Régie publicitaire /

Media & Advertising S.à r.l.
104, rue du Kiem • L-1857 Luxembourg
Tél : (352) 40 84 69 • Fax : (352) 48 20 78

Directeur de la publication /

Rédacteur en chef
Isabelle Couset
E-mail : icouset@yahoo.com

Rédaction /

Isabelle Couset, Quentin Deuxant,
Sébastien Lambotte, Michel Nivoix,
Michaël Peiffer, Jeanne Renauld

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce numéro / Martine Borderies, Michel-Edouard Ruben, Emilie Pirilot, House of Entrepreneurship, M^e Emmanuelle Ragot, M^e Florence Delille, Giuseppe Tuzze, ING Luxembourg, Danielle Louis, Séverine Moca, Eric Pâques, Françoise Jacquet, Olivier Lambert, Juliette Petit, Sodexo, Aurélie Imberteche, Chambre des salariés Luxembourg, Céline Campi-Blain, M^e Céline Lelièvre, Catherine Degive, SQUARE METER, securitymadein.lu, Netty Thines, Alice Denby Wilkes, FRONTALIERS Grand Est, Rachid Belkacem, Janique Bultot, Nicolas Tomasetig, Romain Sinnes-lesfrontaliers.lu, Sylvie Schmit-Verbrugghen, M^e Marielle Stévenot, M^e Maude Reisman, INFPC, PwC's Academy et LLLC

Mise en page / Tessy Vandermerghel / weprint, Luxembourg
Impression / weprint, Luxembourg

Parution bimestrielle

Abonnements

1 an – 6 numéros : 39 EUR
2 ans – 12 numéros : 70 EUR

Media & Advertising S.à r.l. collecte et traite, en qualité de responsable de traitement, vos données personnelles conformément aux lois et règlements en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, et dans la mesure prévue par la réglementation applicable, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, du droit de demander l'effacement de tout ou partie des données ou une limitation du traitement, de porter plainte auprès de la CNPD. Pour exercer ces droits ou en savoir plus, contactez icouset@yahoo.com.



© 2018 – Media & Advertising S.à r.l. – Toute reproduction est interdite. Tous droits réservés. Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par luxorr (Luxembourg Organisation For Reproduction Rights) - www.lord.lu

S'adapter ou disparaître

Dans un environnement économique en constante mutation, où la concurrence est accrue et où l'Internet a profondément modifié les processus d'achat, les chefs d'entreprise de TPE/PME doivent s'adapter, innover afin de développer leur position sur le marché. Pour cela, ils devront se montrer compétents, avisés mais aussi bons gestionnaires et bons managers. Aider en cela par les institutions administratives et économiques luxembourgeoises. A défaut, la survie de leur entreprise risque de ne pas être assurée.

Du côté des entrepreneurs, les principales défaillances auxquelles certains d'entre eux sont confrontés ont, tout comme dans les pays voisins, pour origine des carences commerciales et/ou de gestion, un défaut de compétences techniques, des carences touchant au management ainsi qu'à l'absence de *networking*.

Vendre un produit *unfriendly*, un service que personne ne veut acheter car non adapté aux besoins des clients, révèle peu ou pas d'études de marché. Juste une démarche à l'intuition. A l'opposé, une démarche objective sera forcément tournée vers le client et visera à développer une stratégie marketing (marché, cible, positionnement de l'entreprise, gouvernance) qui favorisera les activités. Négliger les clients, ne pas tenir compte de leurs commentaires semble être une erreur tout aussi fréquemment commise qui, malheureusement, a de lourdes conséquences sur la fidélisation des clients. La concurrence est féroce dans tous les secteurs, les nouveaux entrants sur le marché en particulier, en feront l'amer constat.

Les carences de gestion sont également assez souvent pointées du doigt telles que la méconnaissance des notions de fonds de roulement (capital trop faible), une mauvaise gestion des stocks, l'augmentation des crédits clients, le manque de négociations avec les fournisseurs quant



DANS UN MONDE QUI CHANGE

AVANCER AVEC LE BON PARTENAIRE C'EST ESSENTIEL



VOTRE CONSEILLER ENTREPRISE

Flexible et disponible, il s'implique pour la réussite de votre société.

C'est un véritable partenaire au quotidien pour vos besoins professionnels et privés.

En agence, au 42 42-2000 et sur bgl.lu



BGL
BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Les carences de gestion sont également assez souvent pointées du doigt telles que la méconnaissance des notions de fonds de roulement (capital trop faible), une mauvaise gestion des stocks, l'augmentation des crédits clients, le manque de négociations avec les fournisseurs quant aux délais de paiement, des problèmes de trésorerie non identifiés, une faible productivité, l'absence d'investissement...

aux délais de paiement, des problèmes de trésorerie non identifiés, une faible productivité, l'absence d'investissement...

Par ailleurs, la survie et la croissance des entreprises résident en général dans la qualité du management du chef d'entreprise, mais aussi dans l'esprit du ou des salariés. Si le chef d'entreprise ne sait pas s'entourer de personnes qualifiées et compétentes, la bonne marche de l'entreprise risque, à terme, d'être compromise. Que dire enfin des désaccords avec les investisseurs ou entre cofondateurs ?

Des solutions existent

L'une des solutions pour assurer la survie et le développement des petites et moyennes entreprises, et particulièrement ceux des plus jeunes, est le recours systématique à la formation professionnelle permettant l'acquisition de compétences fondamentales, qui souvent font défaut. Du côté des institutions, les banques, qui ont quelques réticences à fournir des crédits aux petites entreprises, devraient faire un effort pour échanger des informations avec ces TPE/PME qu'elles ne connaissent pas suffisamment en leur fournissant par exemple des informations relatives aux innovations dont ces dernières ne disposent pas forcément.

Au-delà, c'est l'écosystème dans lequel ces entreprises luxembourgeoises évoluent qui pourrait être amélioré, observe la fondation IDEA. En premier lieu, multiplier les *business angels* et l'accès au capital risque, dont le taux de pénétration est extrêmement faible (voisin de zéro), permettrait de laisser leur chance aux entreprises les premières années de leur démarrage, souvent les cinq premières années. Indépendamment du fait que le crédit est plutôt bon marché sur la Place et que les opportunités de financements publics y sont nombreuses (cf. Luxinnovation).

En matière de fiscalité, IDEA cite l'exemple de l'Irlande qui a mis en place une taxation faible des sociétés de plus de trois ans (12,5 %) et qui exonère celles de moins de trois ans de l'impôt sur les sociétés ; les entreprises non financières nouvellement créées pourraient ainsi bénéficier de ce dispositif. S'agissant de l'insolvabilité des entreprises, avec un délai moyen de deux ans pour une entreprise en difficulté, un coût de procédure élevé et un cadre juridique relativement inadapté, le Luxembourg n'apparaît pas être un paradis pour les entrepreneurs bien qu'étant manifestement reconnu à juste titre comme *business friendly*.

Selon la Commission européenne, la politique industrielle du Luxembourg, comme celle de la plupart des pays européens, en particulier celle de ses voisins immédiats, se doit d'encourager la création, le développement et l'internationalisation des PME, principales forces vives de son économie. Pour cela, la mise en place progressive du *Small Business Act* par l'ensemble des acteurs permettra au Luxembourg d'asseoir sa position au sein de l'Union Européenne et aux entreprises de se développer dans les secteurs de pointe, notamment les micro-entreprises. ☑

Martine Borderies

Taux de création d'entreprises dans quelques pays européens

En tête, on trouve, en 2017, le Portugal avec un taux de 15,7 % suivi par le Royaume-Uni (14,3 %), les Pays-Bas (10,1 %), l'Espagne, la France et la République tchèque (9,5 % chacun), l'Italie (7,5 %), l'Allemagne (7,1 %) et la Belgique (6,2 %).

Source : Eurostat, 2017

La dette publique 2017 dans l'UE est détenue principalement par les non-résidents

S'agissant du secteur détenteur de la dette publique des différences importantes sont observées dans l'UE. Parmi les États membres pour lesquels des données sont disponibles, la proportion la plus élevée de la dette publique détenue par les non-résidents en 2017 a été enregistrée à Chypre (82 %), suivie par la Lituanie (73 %), la Lettonie (68 %), la Finlande, l'Autriche et la Slovaquie (67 % chacun). À l'inverse, la plus grande part de la dette détenue par le secteur (résident) des sociétés financières a été enregistrée en Suède et au Danemark (69 % chacun), devant les Pays-Bas, Malte et l'Italie (62 % chacun).

D'une manière générale au sein de l'UE, moins de 10 % de la dette était détenue par les secteurs non financiers résidents (sociétés non financières, ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages), les seules exceptions notables étant Malte (26 %), la Hongrie (20 %), le Portugal (13 %) ainsi que l'Irlande (11 %).

En 2017, les titres de créance ont constitué le principal instrument financier utilisé dans quasiment tous les États membres de l'UE : République Tchèque (92 % du total de la dette publique), Malte (91 %), Hongrie (88 %), Royaume-Uni et Slovaquie (87 % chacun), France

et Espagne (85 % chacun), et Italie (84 %). En revanche, les prêts étaient largement dominants en Estonie, en Grèce et à Chypre, où ils ont représenté respectivement 85 %, 81 % et 64 % du total. Le recours aux prêts a également été important au Luxembourg (33 %), en Croatie (32 %), au Portugal (31 %) ainsi qu'en Suède (29 %). Le numéraire et les dépôts ne constituaient généralement qu'une petite partie de la dette, sauf en Irlande et au Royaume-Uni (11 % chacun), au Portugal (10 %) et en Italie (8 %).

Structure de la dette des administrations publiques des Etats membres de l'UE, 2017

Dette brute des administrations publiques par :

| | Secteur détenteur (proportion) | | | | Échéance initiale | Instrument (proportion) | | |
|-------------------|--|--------------------------------|---|-----------------------------------|---|-------------------------|-------------------|---------------|
| | Dette brute des adm. publiques (en % du PIB) | Non-résidents (reste du monde) | Financier résident (sociétés financières) | Secteurs non financiers résidents | Part de la dette à court terme (< 1 an) | Numéraire et dépôts | Titres de créance | Prêts |
| UE | 81,6 | / | / | / | / | 4,1 % | 81,4 % | 14,5 % |
| Zone Euro | 86,7 | / | / | / | / | 3,0 % | 80,5 % | 16,5 % |
| Luxembourg | 23,0 | 42,7 % | 56,4 % | 19,9 % | 3,7 % | 2,3 % | 64,9 % | 32,8 % |
| Allemagne | 64,1 | 49,5 % | 48,6 % | 1,9 % | 7,9 % | 0,7 % | 73,3 % | 26,0 % |
| Belgique | 103,1 | 52,0 % | 44,2 % | 3,8 % | 8,1 % | 0,3 % | 82,2 % | 17,4 % |
| France | 97,0 | 49,9 % | 47,9 % | 2,2 % | 9,8 % | 1,7 % | 68,5 % | 31,5 % |

Source : Eurostat, Communiqué de presse *Structure de la dette publique en 2017 – Dette principalement détenue par les non-résidents dans la moitié des Etats membres de l'UE – Les échéances initiales à long terme prévalent nettement*, n° 104/2018 du 22 juin 2018.

<http://ec.europa.eu/eurostat>

Dette publique par Etat membre, 1^{er} trimestre 2018

| Dette brute des administrations publiques | | |
|---|---------------|---------------|
| | Millions EUR | % du PIB |
| ZE19 | 9.780.619 | 86,8 % |
| UE28 | 12.592.217 | 81,5 % |
| Luxembourg | 12.491 | 22,2 % |
| Allemagne | 2.071.401 | 62,9 % |
| Belgique | 468.084 | 106,3 % |
| France | 2.255.316 | 97,7 % |

Source : Eurostat, Communiqué de presse, Euroindicateurs, *1^{er} trimestre 2018 par rapport au 4^e trimestre 2017 – La dette publique en légère hausse à 86,8 % du PIB dans la zone Euro – En baisse à 81,5 % du PIB dans l'UE28*, n° 122/2018 du 20 juillet 2018.

<http://ec.europa.eu/eurostat>

Près de 513 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2018 dans l'UE

La population de l'UE était estimée à 512,6 millions de résidents au 1^{er} janvier 2018 (511,5 millions au 1^{er} janvier 2017).

Avec 82,9 millions de résidents (soit 16,2 % de la population totale de l'UE au 1^{er} janvier 2018), l'Allemagne est l'État membre de l'UE le plus peuplé, devant la France (67,2 millions, soit 13,1 %), le Royaume-Uni (66,2 millions, soit 12,9 %), l'Italie (60,5 millions, soit 11,8 %), l'Espagne (46,7 millions, soit 9,1 %) et la Pologne (38,0 millions, soit 7,4 %). S'agissant des autres États membres, 9 d'entre eux ont

une part dans la population totale de l'UE comprise entre 1,5 % et 4 %, et 13 autres une part inférieure à 1,5 %.

La plus forte croissance démographique a été observée à Malte (+ 32,9 ‰ pour 1.000 résidents), devant le Luxembourg (+ 19,0 ‰), la Suède (+ 12,4 ‰), l'Irlande (+ 11,2 ‰) et Chypre (+ 11,0 ‰). À l'opposé, la plus forte baisse a été enregistrée en Lituanie (- 13,8 ‰), suivie par la Croatie (- 11,8 ‰), la Lettonie (- 8,1 ‰), la Bulgarie (- 7,3 ‰) et la Roumanie (- 6,2 ‰).

Au total, la population de l'UE s'est accrue de 1,1 million de personnes (+ 2,1 ‰ pour 1.000 résidents) au cours de l'année 2017.

Source : Eurostat, Communiqué de presse *Premières estimations de la population – La population de l'UE en hausse à près de 513 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2018 – Augmentation liée à l'apport migratoire*, n° 115/2018 du 10 juillet 2018.

<http://ec.europa.eu/eurostat>

Plan Juncker : plus de 315 milliards EUR d'investissements

La Commission européenne et le groupe de la Banque européenne d'Investissement (BEI) ont tenu leur engagement de mobiliser 315 milliards EUR d'investissements supplémentaires dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe, le plan Juncker.

Soutenues par une garantie du budget de l'Union européenne et les ressources propres du groupe BEI, 898 opérations ont été approuvées, ce qui devrait générer 335 milliards EUR d'investissements dans l'ensemble des 28 États membres de l'UE. C'est plus que l'objectif initial de 315 milliards EUR fixé en 2015, lors du lancement de l'EFSI (Fonds européen pour les investissements stratégiques), ce qui contribue à combler le déficit d'investissement provoqué par la crise économique et financière.

Compte tenu du succès de l'EFSI, le Conseil européen et le Parlement européen ont convenu l'année dernière de prolonger sa durée et d'accroître sa capacité pour atteindre 500 milliards EUR d'ici à la fin de 2020.

Le département des analyses économiques de la BEI et le Centre Commun de Recherche de la Commission (CCR) estiment que les opérations de l'EFSI ont déjà soutenu plus de 750.000 emplois, un chiffre qui devrait passer à 1,4 million d'emplois d'ici à 2020, par rapport au scénario de référence. En outre, les calculs

montrent que le plan Juncker devrait augmenter le PIB de l'UE de 1,3 % d'ici à 2020, après l'avoir déjà accru de 0,6 %. Deux tiers des 335 milliards EUR qui ont été levés proviennent de ressources privées, ce qui signifie que l'EFSI a également atteint son objectif visant à mobiliser des investissements privés.

Le plan Juncker permet au groupe BEI de financer des opérations plus risquées que la moyenne de ses investissements. Souvent, les projets soutenus par l'EFSI sont très innovants, menés par de petites entreprises dépourvues d'antécédents de crédit ou regroupent de plus petits besoins en infrastructures par secteur et zone géographique. Le soutien de ces projets a rendu nécessaire le développement de nouveaux produits de financement par le groupe BEI, par exemple des prêts d'amorçage-investissement, qui ont des caractéristiques d'un apport en fonds propres, ou des plateformes d'investissement. Trois sur quatre des bénéficiaires du soutien de l'EFSI sont nouveaux pour la BEI, ce qui démontre que le plan Juncker a apporté une véritable valeur ajoutée.

Grâce au soutien de l'EFSI, la BEI et le Fonds Européen d'Investissement (FEI), sa filiale chargée du financement des petites entreprises, ont investi dans 898 opérations et fourni des financements à risque à 700.000 PME dans des secteurs

très variés dans chacun des 28 États membres.

En plus de financer des projets innovants et de nouvelles technologies, le plan Juncker a soutenu d'autres objectifs de l'Union, par exemple dans le domaine numérique, social et des transports.

Un autre objectif important du plan Juncker est d'aider au démarrage des projets. La plateforme européenne de conseil en investissement fournit une assistance technique et des conseils pour les projets naissants. Depuis son lancement en 2015, la plateforme de conseil a traité plus de 770 demandes émanant de promoteurs de projets dans tous les pays de l'UE.

En outre, en juillet 2018, plus de 700 projets avaient été soumis au portail européen de projets d'investissement, lieu de rencontre en ligne pour les promoteurs de projets et les investisseurs.

https://ec.europa.eu/commission/priorities/jobs-growth-and-investment/investment-plan-europe-juncker-plan_fr
<http://www.eib.org/en/efsi/efsi-projects/index.htm>

Source : Commission européenne, Communiqué de presse *Le plan Juncker dépasse son objectif initial de 315 milliards EUR d'investissements*, du 18 juillet 2018.



Building a better
working world

Should tax keep pace with transformation, or help shape it?

In this Transformative Age, the opportunities
that emerge from disruption are ready
to be seized.

ey.com/lu/tax #BetterQuestions

The better the question. The better the answer. The better the world works.

Les Chambres de Commerce

Luxembourg

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél : (352) 42 39 39-1
Fax : (352) 43 83 26
E-mail : chamcom@cc.lu
(Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30)

www.cc.lu

Allemagne

Industrie und Handelskammer Trier

Herzogenbuscher Straße 12
D-54292 Trier
Tél : 49 (0)651 97 77-0
E-mail : service@trier.ihk.de
www.ihk-trier.de

Industrie und Handelskammer Saarland

Franz-Josef-Röder-Straße 9
D-66119 Saarbrücken
Tél : 49 (0)681 95 20-0
E-mail : info@saarland.ihk.de
www.saarland.ihk.de

Industrie und Handelskammer für die Pfalz

Ludwigplatz 2-4
D-67059 Ludwigshafen
Tél : 49 (0)621 59 04-0
E-mail : service@pfalz.ihk24.de
www.pfalz.ihk24.de

Industrie und Handelskammer für Rheinhessen

Schillerplatz 7
D-55116 Mainz
Tél : 49 (0)6131 262-0
E-mail : service@rheinhausen.ihk24.de
www.rheinhausen.ihk24.de

Industrie und Handelskammer Koblenz

Schlossstraße 2
D-56068 Koblenz
Tél : 49 (0)261 106-0
E-mail : service@koblenz.ihk.de
www.ihk-koblenz.de

Belgique

Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge

1, Grand'Rue
B-6800 Libramont
Tél : 32 (0)61 29 30 40
E-mail : info@ccilb.be
www.ccilb.be

Chambre de Commerce et d'Industrie Liège-Verviers-Namur

(Stade du Standard de Liège)
2, rue de la Centrale
B-4000 Liège (Sclessin)
Tél : 32 (0)4 341 91 91
www.ccilvn.be

Industrie und Handelskammer Eupen-Malmedy-St-Vith

Herbesthaler Straße 1A
B-4700 Eupen
Tél : 32 (0)87 55 59 63
E-mail : info@ihk-eupen.be
www.ihk-eupen.be

France

Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est

10, place Gutenberg
CS 20003
F-67085 Strasbourg Cedex
Tél : 33 (0)3 88 76 45 00
<http://www.grandest.cci.fr>

Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle

53, rue Stanislas – CS 24226
F-54000 Nancy
Tél : 33 (0)3 83 85 54 54
www.nancy.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse

Parc Bradfer
6, rue Antoine Durenne
F-55014 Bar-le-Duc Cedex
Tél : 33 (0)3 29 76 83 00
www.meuse.cci.fr

Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services Territoriale de la Moselle

10/12, avenue Foch
B.P. 70330
F-57016 Metz Cedex
Tél : 33 (0)3 87 52 31 00
www.moselle.cci.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges

10, rue Claude Gelée
F-88026 Epinal Cedex
Tél : 33 (0)3 29 33 88 88
www.vosges.cci.fr

Les Chambres des Métiers

Luxembourg

Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

2, circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg
Adresse postale : B.P. 1604
L-1016 Luxembourg
Tél : (352) 42 67 67-1
www.cdm.lu

Allemagne

Handwerkskammer Trier

Loebstraße 18
D-54292 Trier
Tél : 49 (0)651 207-0
www.hwk-trier.de

Handwerkskammer des Saarlandes

Hohenzollernstraße 47-49
D-66117 Saarbrücken
Tél : 49 (0)681 5809-0
www.hwk-saarland.de

Handwerkskammer Rheinhessen

Dagobertstraße 2
D-55116 Mainz
Tél : 49 (0)6131 9992-0
www.hwk.de

Handwerkskammer Koblenz

Friedrich-Ebert-Ring 33
D-56068 Koblenz
Tél : 49 (0)261 398-0
www.hwk-koblenz.de

Handwerkskammer der Pfalz

Am Altenhof 15
D-67655 Kaiserslautern
Tél : 49 (0)631 3677-0
www.hwk-pfalz.de

Belgique

Union des Classes Moyennes (UCM)

Site des indépendants, PME et chefs d'entreprise

Guichet d'entreprises
www.ucm.be

France

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est

2, rue Augustin Fresnel
F-57000 Metz
Tél : 33 (0)3 87 20 36 80
<https://crma-grandest.fr>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle

Maison des Métiers
4, rue de la Vologne
F-54524 Laxou Cedex
Tél : 33 (0)3 83 95 60 60
www.cma-nancy.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Meuse

Route du Pont Dammarie - Les Roises
F-55000 Savonnières-devant-Bar
Tél : 33 (0)3 29 79 20 11

Antenne

23, rue de la Belle Vierge
F-55100 Verdun
Tél : 33 (0)3 29 79 76 62
www.cma-meuse.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle Metz

Pôle des Métiers de Metz
5, boulevard de la Défense
CP 97803
F-57078 Metz Cedex 3
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Thionville

Pôle des Métiers de Thionville
10, allée de la Terrasse
F-57100 Thionville
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Forbach

Pôle des Métiers de Forbach
1, rue Camille Weiss
F-57600 Forbach
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Sarreguemines

Espace Conseil de Sarreguemines
Centre d'affaires de la Pointe Rouge
310, rue de la Montagne
F-57200 Sarreguemines
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00

Sarrebourg

Espace Conseil de Sarrebourg
ZAC Les Terrasses de la Sarre
5, Terrasse Bretagne
F-57400 Sarrebourg
Tél : 33 (0)3 87 39 31 00
www.cma-moselle.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges

Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise
22, rue Léo Valentin/Zone de la Voivre
F-88000 Epinal
Tél : 33 (0)3 29 69 55 55
www.cma-vosges.fr